Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260605-D47_26-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 05 juin 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 28 mai 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine HESRY, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Dominique GEFFRAULT, Françoise PINEL, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Pascal RIDARD, Anne-Charlotte CHEVRIER, Héloïse LAMBARD-BAZIN, Willy DAVID.
Absents : David PERRIN, Nelly BRIAND.
Procurations : David PERRIN à Catherine HESRY, Nelly BRIAND à Pascal RIDARD.

Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 27
Absents : 2
Procurations : 2
Votants : 29

****

ÉLECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE

N°47/26

Le Sénat est composé de 348 sénateurs, renouvelé par moitié tous les 3 ans. Ils sont élus pour 6 ans (renouvelable), au suffrage universel indirect. Le collège électoral est composé d'environ 150 000 « grands électeurs » dont 95 % sont des délégués de conseils municipaux. Le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2026 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements, dont l'Ille-et-Vilaine.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260605-D47_26-DE

A cet effet, le conseil municipal est invité à désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel. Une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Pour procéder à l'élection, il est constitué un bureau électoral composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Guy Monier, Thierry Fouville, Léonie Pautonnier et Niels Trubert.
La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

Il est proposé la liste suivante composée de :

- 15 délégués titulaires :
  - Catherine Hesry
  - Benoît Chauvin
  - Sonia Recan
  - Bruno Josset
  - Nathalie Tendik
  - Guillaume Boucherie
  - Hélène Kerivel
  - Mickaël Fortier
  - Morgane Ollitrault
  - Alexandre Geoffroy
  - Christine Dy
  - Thierry Fouville
  - Héloïse Lambard-Bazin
  - Robert Surcouf
  - Nadine Gautier

- 5 délégués suppléants :
  - Niels Trubert
  - Françoise Pinel
  - Paul Byrne
  - Andrée Guihard
  - Pascal Ridard

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29
- a obtenu : 29 voix pour la liste Catherine HESRY

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260605-D47_26-DE

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire dans les communes ;

M. le Maire proclame les résultats définitifs comme suit :

Sont désignés délégués titulaires : Catherine Hesry ; Benoît Chauvin ; Sonia Recan ; Bruno Josset ; Nathalie Tendik ; Guillaume Boucherie ; Hélène Kerivel ; Mickaël Fortier ; Morgane Ollitrault ; Alexandre Geoffroy ; Christine Dy ; Thierry Fouville ; Héloïse Lambard-Bazin ; Robert Surcouf ; Nadine Gautier.

Sont désignés délégués suppléants : Niels Trubert ; Françoise Pinel ; Paul Byrne ; Andrée Guihard ; Pascal Ridard.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN